Republique Ruandair ministèr de la Jeuneser et du mouvement coopératif miséricop

> Correspondence 29.2.1984

Box 1

Pps: 3

/U.R./MA.M./

REPUBLIQUE RWANDAISE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DU MOUVEMENT COOPERATIF 5.P. 1044 KIGALI Kigali, le 29/02/84

Nº 639

/15.06.02

cojet: Résiliation de contrat

Monsieur NTAWUHIGANAYO Athanase Directeur du Centre de Formation de la Jeunesse de KINYAMAKARA <u>Q I K O N G O R O</u>

Monsieur le Directeur,

Me référant à la lettre nº 005/03,05/3 du 24/1/1984 du Bourgmestre de la Commune KINYAMAKARA transmettant au Procureur de la République de GIKONGORO le rapport de contrôle de la gestion du Centre de Formation de KINYAMAKARA;

Considérant qu'il a été prouvé que vous avez détourné le matériel placé sous votre responsabilité, j'ai le regret de porter à votre connaissance que votre contrat d'engagement est résilié sans préavis à partir du 1er Mars 1984.

Le Ministre de la Jeunesse ct du Mouxement Coopératif IDINDILLYTMANA Augustin Hajor BEH

## C.P.I.a:

- Monsieur le Ministre des Finances et de l'Economie

KIGALI

- Monsieur le Préfet de Préfecture GIKONGORO
- Monsieur le S/Préfet de la S/Préf.cturo KARABA - GIKONGORO
- Monsieur le Gestionnaire des Crédite au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif

## KIGALI

- Honsieur l'Encadreur Régional de La

Jeunesse et des Sports CIKONGORO

- Monsieur l'Encadreur S/Régional de la Jeunesse et des Sports K/RABA - GIKONGORO
- Honsieur le Bourgmestre de la Commune KINYAMAKARA - GIKONGORO

REPUBLIQUE RWANDAISE PREFECTURE GIKONGORO COMMUNE KINYAMAKARA

Es ailleurs et demande au songmentre d'éta Kinyamakara, 1e 24/1/1984

A scotter and 5-174

05 " po 2" Nº 006/03.09.01/10 V Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif KIGALI .-

Monsieur le Ministre,

Etent donné que le nommé NTAWUKURIRYAYO Athanase, Directeur du Centre de formation de la jeunesse de Kinyamakara, devient de plus en plus malhonnête envers la jeunesse qu'il dirige non seulement parce qu'il a déterné les fonds du centre lui confié mais encore dans ses méthodes de travail qui ne visent aucun objectif éducationnel, j'ai l'honneur de vous demander de confier la Direction de ce centre à une autre personne que vous jugez valable, honnête et sérieuse et cela dans les meilleurs délai Monsieur le Ministre.

C. P.I.& :

-Monsieur le Préfet de Préfecture GIKONGORO .--Monsieur le S/Préfet de S/Préfecture KARABA .--Monsieur l'Encadreur Régional de la

Jeunesse et dess Sports GIKONGORO -Emsieur l'Encadreur S/Régional de la Jeunesse et des Sperts KARABA .- BOURGMESTRE DE LA OSMUNE KINYAMAKARA



REPUBLIQUE RAANDAIGE PREFECTURE GIRONGGRO CONSUME KINYAMAEARA

Kinyamakara, 10 24/1/1984

Nº 007/03.15

S. S. Collins 01/02/84 0595/15.04

Monsieur le Directeur du Centre de Formation de la Jeunesse

KINYAHAKARA

Monsieur le Directeur,

Comme le rapport de contrôle effectué en

date du 11/1/1984 par l'Encadreur S/Régional que vous avez signé vous-même pour accord, preuve qu'il y a les matériels du centre éparpillés ches les tierces personnes, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes obligé de ramemer sans délai ces matériels au centre lundi le 30/1/1984 je passarai en faire un inventeire là- dessus.

C.P.I.à :

-Monsieur le Ministre de la Jeunnesse et du Nouvement Coopératif

KIGALL .-

-Monsieur le Préfet de Préfecture GIKONGORO.-

-Nonsieur le 3/Préfet de 3/Préfecture

KARABA

-Honsieur l'Encadreur Régional de la Jeunesse et des Sports <u>GIKONGORO</u> -Honsieur l'Encadreur S/Régional de la Jeunesse et des Sports KARABA.--

